



ValvolineTM
MC

CODE DE CONDUITE
DES FOURNISSEURS

QUI NOUS SOMMES

NOTRE VISION

Nous bâtissons la plus importante entreprise d'entretien des moteurs et automobiles au monde. Nous accélérerons notre croissance à l'échelle internationale en concentrant davantage nos efforts et nos ressources sur :

- la marque Valvoline^{MC}, synonyme de produits et services de qualité supérieure;
- le meilleur modèle de services au détail dans l'industrie;
- une technologie qui assure la rapidité, l'innovation et une plus grande efficacité dans tous les aspects de notre entreprise;
- des relations solides et encore plus valorisantes avec nos partenaires intermédiaires.

NOS VALEURS

- Tout commence avec notre équipe.
- La sécurité est toujours notre priorité.
- Nous tenons à gagner... de la bonne façon.
- Nous travaillons dur, nous sommes fiers de nos réussites et nous avons du plaisir.
- Nous visons toujours l'excellence.

NOS PRINCIPES DIRECTEURS – COMMENT NOUS TRAVAILLONS

- Nous exploitons nos activités conformément à la loi et nous respectons des normes d'éthique élevées.
- Nous évaluons l'impact sur les clients et la société lorsque nous prenons des décisions.
- Nous sommes tournés vers l'extérieur. Nos activités sont définies par les marchés que nous servons.
- Notre entreprise est axée sur des processus conçus pour optimiser notre rendement à l'échelle mondiale.
- Nous sommes dirigés par un comité de direction qui fait respecter nos principes, qui détermine notre stratégie et qui gère notre capital.
- Nous sommes unis par une vision, des valeurs et une promesse communes.

Pour toujours respecter ces valeurs et ces principes, Valvoline a décidé de faire affaire uniquement avec des fournisseurs qui prennent un engagement semblable.

Valvoline a créé un Code de conduite des fournisseurs qui établit ses attentes à l'endroit de ses fournisseurs en ce qui concerne les droits en matière de travail et d'emploi, la salubrité de l'environnement et la sécurité au travail, l'éthique des affaires et la responsabilité sociale, ainsi que les pratiques commerciales à l'échelle mondiale. On s'attend à ce que les fournisseurs respectent ce Code et exploite leurs activités conformément à toutes les lois et tous les règlements des pays où ils sont présents. Lorsque les lois et les règlements d'un certain territoire sont moins restrictifs que ce Code, on s'attend à ce que les fournisseurs respectent les principes de Valvoline. Si un fournisseur ne respecte pas les normes reconnues à l'échelle internationale et les normes énoncées dans le présent document, son contrat pourrait être résilié.



ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Dans l'exercice de ses activités commerciales, Valvoline^{MC} agit avec intégrité et honnêteté et respecte toujours les normes les plus élevées de responsabilité en affaires, conformément à la loi et aux principes de déontologie. Valvoline se conforme aux règlements de la Commission des valeurs mobilières et à toutes les lois anticorruption, incluant la *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis (loi sur les manœuvres frauduleuses à l'étranger). Valvoline s'attend à ce que ses fournisseurs respectent ces mêmes lois et principes.

Lois antitrust et lois sur la concurrence

Les fournisseurs ne doivent pas enfreindre les lois antitrust et les lois sur la concurrence dans les pays où ils exploitent leurs activités. Les fournisseurs doivent exploiter leurs activités dans un esprit de concurrence loyale, sans se livrer à la fixation des prix, à la discrimination des prix ou à des pratiques commerciales *déloyales* qui transgressent les lois applicables.

Intégrité en affaires

Les fournisseurs doivent agir en adoptant un comportement éthique dans toute opération commerciale, conformément aux lois et règlements anticorruption. Les fournisseurs ne doivent pas enfreindre les lois anticorruption, notamment la *Foreign Corrupt Practices Act* (loi sur les manœuvres frauduleuses à l'étranger). Plus précisément, un fournisseur ne peut :

- offrir ou accepter de donner à quiconque un cadeau ou une rétribution quelconque, qui va au-delà des pratiques commerciales généralement reconnues ou qui est en conflit avec les lois applicables, en guise de récompense pour conclure une opération commerciale ou d'incitation à conclure une opération commerciale;
- conclure un contrat en vertu duquel une commission a été versée ou il a été convenu de verser une commission dans le but d'influencer une décision opérationnelle; ou
- offrir, payer ou autoriser le paiement d'une somme d'argent ou d'un bien ayant une certaine valeur, directement ou indirectement, à un représentant, un parti politique ou un candidat d'un gouvernement étranger dans le but d'influencer une mesure ou une décision du représentant ou de l'entité du gouvernement étranger en lien avec une opération commerciale qui concerne les produits et services de Valvoline.

Toute forme d'extorsion, de corruption ou de détournement de fonds est strictement interdite et entraînera la résiliation du contrat.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent faire affaire de façon franche, transparente et avec le plus haut niveau d'intégrité. Il y a possibilité de conflit d'intérêts si l'employé d'un fournisseur, ou un membre de sa famille, entretient une relation intime avec un employé de Valvoline qui est en mesure de prendre des décisions pouvant avoir des répercussions sur les activités commerciales du fournisseur. Les fournisseurs doivent immédiatement divulguer ces types de relations à Valvoline avant de commencer à faire affaire avec cette dernière ou à tout moment lorsqu'une telle situation se présente.

Confidentialité des données

Les fournisseurs doivent avoir un système de sécurité des données afin de protéger l'information qui concerne Valvoline – ainsi que l'information qui concerne ses clients et ses employés – contre toute divulgation, modification, destruction ou utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été obtenue.

Divulgaration de renseignements

Les fournisseurs doivent consigner et divulguer avec exactitude tous renseignements concernant leurs activités commerciales, la structure de leur entreprise, leur situation financière et leurs réalisations financières, conformément aux pratiques courantes dans l'industrie et aux lois et règlements applicables.

Propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et avoir en place des mécanismes de contrôle afin de protéger le nom, le logo, les marques de commerce, les renseignements confidentiels et autre propriété intellectuelle de Valvoline contre toute utilisation et toute modification non autorisées et contre tout dommage.

Permis d'exploitation

Les fournisseurs doivent avoir les attestations, les permis et les agréments requis pour exploiter leurs activités aux endroits où ils œuvrent.

Responsabilité sociale

On s'attend à ce que les fournisseurs exploitent leurs activités conformément à l'éthique et qu'ils tiennent compte de l'environnement au moment de prendre leurs décisions. On encourage les fournisseurs à élaborer des pratiques commerciales ou à adapter celles qui existent déjà de façon à améliorer leur environnement de travail, leur communauté et la société en général. On s'attend à ce que les fournisseurs traitent les animaux avec humanité lorsqu'ils ont à effectuer des tests d'innocuité et qu'ils veillent à ce que les laboratoires utilisés pour ces tests soient conformes aux lois, aux règlements et aux politiques applicables.

Diversité des fournisseurs

Valvoline s'engage à appuyer les efforts de développement économique avec une diversité de fournisseurs dans la mesure où des emplois peuvent être offerts, l'esprit d'entreprise peut être encouragé et des biens et services utiles peuvent être produits à des prix concurrentiels. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs souscrivent à des principes similaires et qu'ils appuient et mettent en place des programmes de diversité des fournisseurs au sein de leur organisme. S'il y a lieu, les fournisseurs doivent présenter à Valvoline des données faisant état de leur diversité.

DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET D'EMPLOI

Valvoline^{MC} tient à traiter les gens avec dignité et respect, ainsi qu'à protéger les droits de la personne. En tant qu'entreprise mondiale, Valvoline s'engage à maintenir un environnement de travail sans danger et professionnel où les employés sont à l'abri de la violence, du harcèlement et de la discrimination. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs adoptent une ligne de conduite similaire. Si les fournisseurs n'arrivent pas à suivre notre exemple, Valvoline pourrait mettre fin à la relation d'affaires.

Liberté d'association

Les employés des fournisseurs ont le droit de former un syndicat ou d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement. Un fournisseur ne peut user de représailles envers un employé ou faire de la discrimination contre un employé qui décide de se prévaloir de son droit d'agir ainsi.

Conformité avec les conditions

Les fournisseurs doivent se conformer aux conditions de tout contrat signé et de tout bon de commande qu'ils ont accepté, incluant les conditions générales de Valvoline qui sont présentées aux fournisseurs lorsqu'il y a lieu. Une fois signé et accepté par les fournisseurs, le Code de conduite des fournisseurs constituera une partie et une annexe de la relation contractuelle existante entre Valvoline et les fournisseurs.

Travail des enfants

Les fournisseurs ne peuvent utiliser, adopter ou appuyer des pratiques relatives au travail des enfants. Tous les employés doivent avoir l'âge minimal requis en vertu de la loi et ne doivent pas avoir moins de 15 ans. Ils doivent avoir reçu une formation adéquate et leur santé et sécurité doivent être protégées.

Travail obligatoire et traite de personnes

Les fournisseurs ne peuvent se livrer au travail forcé ou obligatoire ou appuyer une telle pratique, telle que définie par la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail, incluant la servitude pour dettes, l'esclavage et la traite de personnes. Tout travail doit être fait volontairement et tout employé peut mettre fin à son emploi avec un préavis raisonnable.

Salaires et avantages sociaux

Les fournisseurs doivent donner à leurs employés un salaire et des avantages sociaux qui correspondent aux montants minimums exigés par les lois et règlements applicables. Dans les pays où aucune loi sur le salaire minimum n'est imposée, les employés doivent être rémunérés à un taux comparable à la moyenne courante dans l'industrie. On s'attend à ce que les fournisseurs versent le salaire à leurs employés en monnaie ayant cours légal, de façon régulière et en temps opportun.

Heures de travail

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables et les normes de l'industrie quant au nombre d'heures de travail d'un employé durant un quart de travail, une journée, une semaine ou une période de temps déterminée. Les employés doivent être rémunérés en recevant une paie normale et un taux de salaire majoré, tels que déterminés par la loi ou la moyenne dans l'industrie, pour les heures supplémentaires. Les fournisseurs doivent également se conformer aux lois nationales sur les jours fériés et les congés de maladie.

Lutte contre le harcèlement

On s'attend à ce que les fournisseurs traitent les employés de manière équitable et qu'ils créent un environnement de travail exempt de coercition mentale ou physique. Les fournisseurs ne doivent pas traiter leurs employés durement ou de façon inhumaine, ce qui inclut l'interdiction de harcèlement professionnel, sexuel, psychologique ou religieux. Tout geste qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou inconvenant est strictement interdit.

Lutte contre la discrimination

Les fournisseurs ne peuvent faire de la discrimination contre un employé en raison de sa race, sa couleur, son origine nationale, sa religion, son sexe, son invalidité, son orientation sexuelle ou sa position politique. Toute exclusion faite ou toute préférence accordée dans un environnement de travail pour une de ces raisons qui porte atteinte aux droits à l'égalité est interdite. On s'attend à ce que les fournisseurs embauchent des employés uniquement en fonction de leurs compétences pour exercer les fonctions requises et qu'ils soient en mesure de produire la politique écrite de la compagnie en matière de prévention de la discrimination en milieu de travail.

Diversité

Valvoline reconnaît les avantages de la diversité et s'engage à créer un environnement où chaque membre d'une équipe a le plein pouvoir d'apprendre, de développer ses compétences et de contribuer le plus possible sur le plan personnel. En célébrant les similarités et les différences qui nous caractérisent individuellement, nous continuons à encourager l'innovation et nous créons cet avantage durable et concurrentiel qui nous aidera à connaître une grande croissance et à réussir pendant de nombreuses années à venir. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs soient inclusifs et qu'ils s'assurent que leurs employés et autres intervenants sont toujours traités avec dignité et respect.

Approvisionnement en matériel provenant des zones de conflit

En tant que compagnie établie aux États-Unis, Valvoline est tenue, en vertu de la loi, de suivre la trace de l'utilisation de certains minerais qu'on appelle les « minerais de conflit ». Les minerais de conflit sont l'étain, le tungstène, le tantalite et l'or, lesquels sont extraits dans des conditions de conflit armé et de violation des droits de la personne dans le République démocratique du Congo et ses pays limitrophes. Nous travaillerons activement avec les fournisseurs et nous ferons tous les efforts possibles pour nous assurer que les minerais dans nos produits proviennent de sources sans conflit. Tous les fournisseurs sont tenus de produire des renseignements sur leur utilisation de ces minerais dans les produits qu'ils vendent à Valvoline dès le début de leur relation d'affaire ou lorsqu'on leur en fait la demande.

GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Valvoline^{MC} vise l'excellence dans son rendement à l'échelle mondiale en matière de protection de l'environnement et de sécurité. Nous gérons nos activités internationales en établissant des processus pour utiliser, transporter et éliminer sans danger nos matières premières et nos produits conformément à la loi. De plus, Valvoline cherche à atteindre un niveau de sécurité de classe mondiale en adoptant une culture d'incident zéro. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs tiennent autant à cœur que nous la gérance de l'environnement et la sécurité au travail.

Conformité environnementale

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et tous les règlements environnementaux. Les fournisseurs doivent également avoir les permis et les agréments environnementaux applicables au secteur d'activité dans lesquels ils œuvrent. Les permis et les agréments doivent être conservés et tenus à jour.

Durabilité

Les fournisseurs doivent s'efforcer de réduire les incidences de leurs activités sur l'environnement, incluant la consommation de ressources naturelles, l'approvisionnement en matériel, la production de déchets, l'évacuation des eaux usées et les émissions dans l'atmosphère. Les fournisseurs doivent prévenir le rejet accidentel de matières dangereuses dans l'environnement et les effets néfastes pour l'environnement dans la communauté locale.

Santé et sécurité des employés

On s'attend à ce que les fournisseurs gardent leur lieu de travail et les pièces d'habitation utilisées pour héberger les employés dans un état propre, ordonné et exempt de danger, conformément à toutes les lois nationales applicables et les normes de l'industrie. Les fournisseurs doivent mettre en place des programmes pour prévenir et contrôler l'exposition des employés aux matières dangereuses dans le lieu de travail, incluant les risques chimiques, biologiques et matériels. Les fournisseurs doivent également mettre en place des programmes pour gérer les processus en toute sécurité et prévenir les catastrophes. Les fournisseurs doivent trouver et appuyer des programmes qui encouragent l'accès à des régimes de santé qui sont avantageux pour la santé des employés. Les fournisseurs doivent donner une formation en santé et sécurité au travail à tous les employés concernés. Aucun travailleur ne fera l'objet de mesures disciplinaires en raison du fait qu'il a soulevé une préoccupation en matière de sécurité et un travailleur pourra refuser de travailler dans des conditions qui présentent un danger sans craindre des représailles et ce, jusqu'à ce que la direction règle sa préoccupation.

Prévention et intervention en cas d'urgence

Les fournisseurs doivent déceler les situations d'urgence possibles, mettre en place des mesures préventives et être prêts à mettre à exécution leur plan d'intervention en cas d'urgence. Les fournisseurs doivent également avoir ou établir un plan d'urgence et des procédures d'intervention afin de prévoir et déceler les situations d'urgence et d'y réagir.

COMMERCE MONDIAL

Valvoline^{MC} respecte toutes les lois et tous les règlements applicables sur les embargos et les sanctions et n'effectue aucune transaction, directement ou indirectement, avec des personnes, des entités ou des pays qui font l'objet de mesures restrictives ou qui figurent sur une liste de pays contre qui un embargo a été imposé (aussi appelée une liste d'interdiction).

Anti-boycottage

Les lois anti-boycottage américaines empêchent Valvoline et nos sociétés affiliées de l'extérieur des États-Unis de participer ou de coopérer à des boycotts à l'étranger qui n'ont pas été autorisés par les États-Unis.

Contrôle des exportations

Les fournisseurs ne peuvent directement ou indirectement fournir à Valvoline du matériel ou un service provenant d'une personne, d'une entité ou d'un pays visé par la réglementation américaine ou autre réglementation régionale, unilatérale et multilatérale qui limite les transactions avec certaines entités, certaines personnes ou certains pays en particulier. Parmi ces pays, on compte la Syrie, Cuba, l'Iran, le Soudan et la Corée du Nord. Les entités et les personnes visées incluent, mais sans s'y limiter, les terroristes, les organismes qui financent les terroristes et les entités et personnes reconnues coupables de violation des lois ou règlements sur le commerce.

Les États qui maintiennent à jour une liste générale des cibles de sanctions financières incluent les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Japon. Aux États-Unis, les organismes gouvernementaux chargés de mettre les sanctions et les embargos à exécution incluent le *U.S. Department of the Treasury Office of Foreign Assets Control* (OFAC) (bureau du contrôle des biens étrangers du département du trésor), le *U.S. Customs and Border Protection* (service des douanes et de la protection frontalière), le *U.S. Commerce Department Bureau of Industry and Security* (BIS) (bureau de l'industrie et de la sécurité du département du commerce) et le *U.S. Department of State* (département

d'État). Plus précisément, les fournisseurs ne peuvent fournir du matériel ou des services à une personne ou entité figurant sur la liste de l'OFAC, publiée sur le site Web du département du trésor des États-Unis (<https://www.treas.gov/officers/enforcement/ofac>), puisque le fait de fournir ce matériel ou ces services enfreint les règlements des États-Unis sur l'administration des exportations.

Les fournisseurs devraient mettre en application des pratiques de diligence raisonnable pour faire une vérification de leurs employés, clients, fournisseurs, distributeurs, représentants et autres associés, incluant les parties à chaque transaction telles que les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de navigation et les expéditeurs transitaires, afin de s'assurer qu'ils se conforment aux lois et aux règlements applicables en matière d'embargos et de sanctions.

Réglementation du commerce

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois qui réglementent le commerce dans le pays ou la subdivision officielle où ils exploitent leurs activités.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les fournisseurs doivent se conformer au présent Code et à toutes les lois applicables lorsqu'ils font affaire avec Valvoline^{MC}.

Il incombe aux fournisseurs d'établir des processus pour suivre de près et consigner leur conformité aux règlements. Si l'adhésion d'un fournisseur au Code de conduite de Valvoline est mise en doute, ce fournisseur devra présenter une preuve de conformité avec le Code de conduite. Valvoline se réserve le droit d'enquêter sur toute circonstance de non-conformité avec le présent Code et, si le problème n'est pas réglé, Valvoline peut mettre fin à la relation d'affaires et à tout contrat en vigueur.

Les fournisseurs doivent également comprendre et accepter de respecter ce qui suit :

- A. Les lois et règlements anticorruption des pays où le fournisseur est autorisé à exploiter ses activités et de tous les pays où le fournisseur exploite ses activités, incluant la *Foreign Corrupt Practices Act* (loi sur les manœuvres frauduleuses à l'étranger).
- B. Les restrictions au commerce incluant, mais sans s'y limiter, les sanctions et les embargos des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et des Nations Unies qui pourraient s'appliquer à l'exportation, la réexportation ou l'importation des produits et services de Valvoline ou qui pourraient restreindre cette exportation, cette réexportation ou cette importation.
- C. Les normes de conduite des affaires de Valvoline à l'échelle internationale, qui peuvent être consultées sur Internet à <http://www.valvoline.com/global-standards-of-business-conduct>.
- D. Valvoline exige que ses fournisseurs fassent respecter le présent Code ou un code similaire par leurs propres fournisseurs et par les suivants qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement.

Veillez choisir une des déclarations suivantes :

- Nous avons reçu le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline et nous nous engageons à respecter ce Code et les principes qui y sont énoncés. Nous déclarons que nous respecterons toutes les lois applicables, nous traiterons les gens avec dignité et respect, nous éviterons les conflits d'intérêts, protégerons l'environnement, offrirons des conditions de travail saines et sécuritaires et protégerons l'information de Valvoline.
- Nous respectons le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline en raison du fait que nous mettons en application et adhérons à notre propre code de conduite qui inclut des normes compatibles avec le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline et ses principes. (Veillez joindre une copie électronique au présent formulaire de déclaration.)
- Nous avons certaines préoccupations relativement au Code de conduite des fournisseurs de Valvoline et nous ne sommes pas certains d'être en mesure de le mettre en application. (Veillez indiquer quelles sont ces préoccupations et les expliquer.)
- Nous ne respectons pas les exigences prévues dans le Code de conduite et nous n'avons aucune intention de le faire.

NOM DU FOURNISSEUR : _____

NOM DU REPRÉSENTANT DU FOURNISSEUR : _____

FOURNISSEUR : _____

TITRE : _____

DATE : _____ ADRESSE DE COURRIEL : _____

FOIRE AUX QUESTIONS



Qu'est-ce que le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline?

Le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline établit les attentes de Valvoline^{MC} à l'endroit de ses fournisseurs en ce qui concerne les droits en matière de travail et d'emploi, la salubrité de l'environnement et la sécurité au travail, l'éthique des affaires et la responsabilité sociale, ainsi que les pratiques commerciales à l'échelle mondiale.



Pourquoi Valvoline a-t-elle besoin d'un Code de conduite pour ses fournisseurs?

Valvoline a créé un code de conduite pour ses fournisseurs afin de s'assurer qu'ils exploitent leurs activités de façon responsable et compatible avec les principes et les valeurs de notre entreprise.



Comment Valvoline assure-t-elle le suivi et la mise en application du Code de conduite des fournisseurs?

Les fournisseurs sont chargés d'établir un système de gestion qui appuie les dispositions de ce Code et qui suit de près et consigne la conformité aux règlements. De plus, Valvoline pourrait effectuer des vérifications sur place pour s'assurer que les fournisseurs se conforment à ce Code.



Qu'arrive-t-il si un fournisseur ne respecte pas le Code de conduite de Valvoline?

Si un fournisseur ne respecte pas les normes établies par Valvoline, ce fournisseur sera avisé du ou des points à améliorer. Le fournisseur devra ensuite présenter à Valvoline un plan de mesures correctives acceptables. Si le plan est approuvé, le fournisseur devra régler les points qui posent un problème dans un délai prescrit. Si les problèmes ne sont pas réglés, des mesures correctives seront prises et pourraient entraîner la résiliation de la relation d'affaires.



À quel moment le Code de conduite des fournisseurs de Valvoline entre-t-il en vigueur?

Ce Code de conduite des fournisseurs entre en vigueur immédiatement et nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs attestent qu'ils respectent le Code en remplissant le formulaire de déclaration de conformité et en l'envoyant avec leur contrat d'achat de Valvoline.



À qui devrais-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions concernant ce Code de conduite des fournisseurs, veuillez communiquer avec votre représentant des achats chez Valvoline.